

Avocats Sans Frontières

Newsletter 2004 - III

Mai 2004

Cher lecteur,

C'est avec plaisir qu'Avocats Sans Frontières vous envoie sa troisième Newsletter de l'année. En plus des informations que vous y trouverez, il en est une qu'il me semble importante de partager.

La semaine dernière, Avocats Sans Frontières a pu conclure avec succès les négociations entreprises avec le Département de Développement International du Royaume-Uni relatives à son projet de « juridictions itinérantes » en République Démocratique du Congo. Cet important projet qui vise à améliorer l'accès à la justice des simples citoyens dans trois provinces pilotes pourra dès lors démarrer dans les prochains mois. Vous pourrez bien sûr suivre l'évolution de cette activité dans les prochaines éditions de la Newsletter.

Bonne lecture,

*Peter Van der Auweraert
Directeur général*

Timor Leste

En mars et avril, notre nouvelle chef de mission, Teresa Benedict, s'est attachée à développer son réseau de contacts. Elle a rencontré des représentants d'ambassades, des responsables du monde judiciaire et des bailleurs de fonds. Des demandes de financement ont été déposées auprès de la *British High Commission* au Timor Leste, de la *Ford Foundation* à Djakarta et de la *National Endowment for Democracy* aux Etats-Unis. Teresa Benedict et Shelley Wieck, responsable du programme de formation, ont également rencontré le Vice-Ministre de la Justice. Elles lui ont remis un rapport des activités d'ASF pour la période de juillet à mars 2004 et ont réaffirmé la volonté de l'organisation d'aider le Ministère de la Justice à la construction d'un appareil judiciaire solide.

Shelley Wieck a représenté ASF auprès des *Public Defenders Organic Law Committee*. L'an passé, ASF a élaboré la deuxième version de la loi organique qui se trouve actuellement en phase finale de révision.

Le problème de l'accès à la justice pour les femmes persiste. Nos expats ont représenté ASF lors du lancement d'une recherche relative à cette problématique. Elles ont également participé à un atelier intitulé "*Land Law Dispute Resolution*" (résolution des conflits relatifs à l'accès à la propriété agraire) au cours duquel des recommandations au gouvernement ont été formulées.

Enfin, ASF développe un programme de formation pour les avocats privés (*private lawyers*) en collaboration avec Asia Foundation. Un juriste timorais viendra

prochainement renforcer l'équipe pour mener à bien ce projet.

Rwanda

La réforme de la justice se poursuit mais ne sera probablement pas clôturée avant la fin du mois de mai. La nomination des magistrats du siège et du parquet se fait toujours attendre. Tant que la réforme n'est pas terminée, les juridictions rwandaises tournent au ralenti. ASF a adapté son planning de formations à ces circonstances.

ASF poursuit l'observation du procès de Gikongoro ([voir Newsletter 2004-II](#)) et son soutien financier au Barreau de Kigali dont les avocats assurent la représentation des parties également au niveau de l'appel. En première instance, 14 personnes ont été condamnées à la peine de mort, 3 à l'emprisonnement à perpétuité et 1 à 5 ans d'emprisonnement. Deux personnes ont été acquittées faute de preuves.

Le tome V du Recueil de Jurisprudence du Contentieux du Génocide a été publié en français et en kinyarwanda et est actuellement distribué.

Les préparatifs pour le lancement du projet de formation des juges Inyangamugayo de secteur (compétents pour le jugement en première instance et en appel des accusés de la 2ème catégorie) battent leur plein. L'appel à candidatures pour la constitution de l'équipe qui s'occupera de ce projet est lancé. Le contenu de la formation est en cours d'élaboration, en coordination étroite avec le Service National de suivi des Juridictions Gacaca.

L'extension à l'ensemble du pays du fonctionnement des juridictions Gacaca de cellule est prévue pour le mois de juin alors que les juridictions de secteur ne commenceront à fonctionner, au mieux, qu'en septembre.

Burundi

Du 15 mars au 2 avril ASF a organisé une deuxième session de formation à destination de 41 magistrats de résidence promus auprès des Tribunaux de Grande Instance. Au cours de cette session, les enseignements dispensés au mois de janvier ont été approfondis et de nouveaux modules ont complété la formation. Pour éviter la paralysie de l'appareil judiciaire, les magistrats à former ont été scindés en deux groupes. Il reste à déterminer avec le Ministère les modalités pratiques pour la formation du second groupe.

Parallèlement à cette session, nous avons organisé un séminaire de recyclage au profit des 70 autres magistrats des Tribunaux de Grande Instance sur le thème "le déroulement du procès en matière criminelle". Ce séminaire a eu lieu à Bujumbura du 22 mars au 2 avril 2004.

ASF développe également un programme d'"appui aux victimes de violations des droits fondamentaux". Dans ce cadre, elle est intervenue dans deux dossiers : le procès de quatre Rwandais accusés d'avoir braqué une banque, qui a été plaidé le 14 avril et dont le verdict est attendu dans les prochaines semaines. Pour rappel, les prévenus risquent la peine de mort et l'exécution. Le deuxième procès est celui de l'assassinat du représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans lequel ASF intervient pour l'un des accusés. Cette affaire sera plaidée devant la Cour d'Appel de Bujumbura le 11 mai.

Après la diffusion d'émissions radio sur le thème des violences sexuelles, ASF prépare une série d'autres émissions portant sur le thème de "la victime et ses droits". Elles seront diffusées très prochainement sur les ondes de la Radio Télévision Nationale Burundaise (RTNB).

En collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales, ASF mène une action d'appui aux victimes de violences sexuelles. Les activités suivantes ont été développées:

1. la coordination d'un réseau informel d'aide aux victimes de violences sexuelles
2. une permanence juridique : un juriste d'ASF accueille les victimes et les informe de leurs droits et de la procédure à suivre
3. des campagnes de sensibilisation dans Bujumbura Mairie et Bujumbura Rural
4. des émissions radio.

République Démocratique du Congo

Le 1er mars, la Coopération néerlandaise a confirmé son soutien au projet de "boutique de droit" dans la Cité à Kinshasa, en nous accordant une subvention de 21.000 € destinée à en financer la mise en place.

ASF a pu remettre un nouveau lot d'ouvrages à la bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Unikin. En effet, après une série de tracasseries administratives, les livres ont finalement pu sortir des locaux de la douane.

Le projet "Vulgarisation de la Constitution" suit son cours. La mission a déjà reçu à ce jour la livraison de 10.000 exemplaires de la version française et 5.200 exemplaires de la version en swahili. La version en lingala sera livrée très prochainement et les traductions en tshiluba et kikongo sont en cours.

Enfin, ASF a effectué une mission exploratoire à Goma en vue de la préparation d'un séminaire de recyclage des magistrats de Goma et Kalemie. Ladislav de Coster et Dominique Kamuandu se sont rendus à Goma du 23 au 30 mars. Le séminaire aura lieu du 6 au 12 mai.

Solidarité et défense

I. Les poursuites à l'encontre de Me Aktham Naisse, avocat syrien célèbre pour son action en faveur des droits de l'Homme.

Le 26 avril, le prix "Ludovic Trairieux" de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux a été décerné à Me Aktham Naisse, avocat syrien célèbre pour son action en faveur des droits de l'Homme.

Agé de 53 ans, l'avocat est président des Comités de Défense des Libertés Démocratiques et des Droits de l'Homme en Syrie (CDF).

Arrêté le 13 avril et détenu au secret pendant plus d'une semaine, Me Naisse a comparu le 22 avril devant la Haute Cour de Sécurité de l'Etat. Il est poursuivi pour "atteinte aux objectifs de la Révolution (l'unité arabe, la liberté et le socialisme) et diffusion de fausses nouvelles. Il encourt une peine de quinze ans d'emprisonnement.

Son état de santé, déjà très altéré en raison des différentes périodes de détention qu'il a connues précédemment, et de la torture qu'il a subie à plusieurs reprises, a paru gravement détérioré lors de cette comparution: il semblait atteint d'hémiplégie, et pouvait à peine s'exprimer.

Ni ses avocats, ni sa famille ne peuvent lui rendre visite, et il est privé des médicaments que requiert son état de santé.

L'arrestation de l'avocat suit de peu la parution d'un important rapport des CDF sur la situation des droits de l'Homme en Syrie, la récolte, par les CDF, de plusieurs milliers de signatures pour une pétition réclamant la fin de l'état d'urgence en vigueur depuis 1963 dans le pays, et l'organisation d'une manifestation sans précédent, devant le Parlement, éclamant elle aussi la fin de l'état d'urgence et l'instauration de l'état de droit.

Nous souhaitons inviter nos lecteurs à joindre leurs voix à toutes celles qui réclament la libération immédiate et inconditionnelle de Me Naisse, ainsi que la fin des poursuites exercées à son encontre.

A cet effet, pouvons-nous vous suggérer de vous adresser à:

-HE Bashar al-Assad
President of the Syrian Arab Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damascus, Syrian Arab Republic
Fax: + 963 11 332 3410

-HE Nabil al-Khateb
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damascus, Syrian Arab Republic
Fax: +963 11 224 6250

-Major General 'Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of Interior
Merjeh Circle
Damascus, Syrian Arab Republic
Fax: + 963 11 222 3428

-His Excellency Faruq al-Shar'a
Deputy Prime Minister and Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Al-Rashid Street
Damascus, Syrian Arab Republic
Fax: +963 11 332 7620 / 332 0686

-Mr Ahmad 'Idu, President
Syrian Bar Association
Mayssaloune Street
Damascus, Syrian Arab Republic
Fax: + 963 11 221 4099

-Ambassade de la République Arabe Syrienne (en Belgique)
Avenue Franklin Roosevelt, 3
1050 Bruxelles.

Merci de bien vouloir tenir ASF informé des démarches que vous voudrez bien entreprendre.

II. Les rapports disponibles sur le site Internet

- [Maroc: le rapport "L'affaire du juge Jaafar: l'indépendance de la magistrature"](#)

[en question"\(PDF 54 k°\)](#)

- [Tunisie: le rapport "Solidarité avec la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme"\(PDF 55 k°\)](#)
- [Mauritanie: le rapport "Le procès d'Ould Haïdalla et de ses collaborateurs: la répression d'une ambition politique"\(PDF 67 k°\)](#)

ASF A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

Compte bancaire: ING/Caisse privée 630-0227491-85
IBAN : BE89 6300 2274 8185 - BIC : BRUBEBB
Mention: don - campagne 2004.

Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :

- Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);
- Consultez régulièrement le site (www.asf.be) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;